Comité syndical du 7 avril 2025

Rapport du Budget primitif - Exercice 2025 – délibération 2025-10

Lors de la séance du 3 février 2025, le comité syndical a débattu des orientations budgétaires (DOB) relatives au budget primitif 2025 du syndicat mixte.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **12 352 000 €.**

a. Participations publiques

- Une augmentation de la dotation statutaire de la Ville de Lyon a été confirmée à hauteur de 162 K€ dans le protocole financier, portant la dotation à 7 473 360 € (soit 2% d'augmentation par rapport au CA 2024). La dotation statutaire de la Métropole reste inchangée à hauteur de 1 792 000 €.
- Au vu du montant versé depuis 2020, la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la DRAC est inscrite à 260 000 €, en dépit de la demande portée à 300 000 € eu égard à l'importance des ressources engagées par le Conservatoire dans le cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES).
- Reconduction à l'identique du financement de l'intervention en milieu scolaire par la Ville, soit 1 020 000 € pour l'année 2025.

Détail du chapitre 74 – Dotations, subventions et participations publiques

Participation statutaire Ville de Lyon	7 473 360 €
Participation statutaire Métropole de Lyon	1 792 000 €
Dotation IMS Ville de Lyon	1 020 000 €
Subvention de fonctionnement DRAC	260 000 €
Subvention exceptionnelle pour échange international	4 800 €
Total Dotations, subventions et participations publiques	10 550 160 €

b. Produits des services

Les produits de services sont constitués des droits d'inscriptions aux activités d'enseignement artistique et à la médiathèque, des redevances pour location d'instruments et pour mise à disposition de salles, ainsi que de la billetterie mise en place pour quelques manifestations.

L'estimation des recettes, qui était de 1 330 000 € au moment du DOB a été affinée, notamment en ce qui concerne les recettes de droits d'inscription revus avec l'évolution des tarifs et redevances pour la rentrée scolaire 2025/2026[1].

Détail du chapitre 70 – produits des services, du domaines et ventes diverses

Droits d'inscription (7067)	1 494 000 €
Locations d'instruments (7083)	33 000 €
Mise à diposition de salles (706888)	20 000 €
Billetterie et amendes médiathèque (706888)	15 000 €
Total Produits des services	1 562 000 €

[1] Délibération tarifaire présentée également au comité syndical du 7 avril 2025

L'augmentation des droits d'inscription (+225 K€ par rapport au CA 2024) est liée à plusieurs facteurs :

- **Dans le cadre des travaux du conservatoire à la suite des préconisations de l'audit, l'évolution de la grille tarifaire visant à répondre aux deux objectifs principaux établis par les inspecteurs :**
  - Objectiver la grille tarifaire au regard des coûts engagés pour chaque spécialité et cycle[2] ;
  - Rendre la grille tarifaire plus lisible pour les usagers.

  Dans cette optique, 7 principales mesures (détaillées dans le rapport Tarifs et redevances de l'année scolaire 2025/2026) affichent une estimation de recettes supplémentaires à hauteur de + 207 K€ répartie comme suit :

1) Etablir une progressivité des tarifs en lien avec le niveau scolaire en vue d'une simplification de la grille et d'une participation minimale des familles de 20% du coût porté par le CRR	**145 000 €**
Créer un tarif spécifique au cycle 2 tenant compte d'une augmentation de 25% en vue de porter le taux de participation des familles de 17 à 22%	*80 000 €*
Augmenter les tarifs du cycle 3 de 8% en vue de porter de taux de participation des familles de 19% à 21%	*15 000 €*
Créer un tarif spécifique CPES tenant compte d'une augmentation de +30% en supprimant la majoration Hors métropole, en vue de porter le taux de participation des familles de 15% à 19%	*50 000 €*
Augmenter les tranches A et B du tarif 1 de 15% et du tarif 2 de +30% pour inscrire une progressivité par rapport au tarif 1	- €
2) Supprimer le tarif 4 AICO pour le ramener progressivement au tarif de droit commun (nouveau tarif 6)	- €
3) Augmenter de 15 à 20% les tarifs hors métropole (hors CPES)	**18 000 €**
4) Appliquer une tarification des frais de dossier systématique et de majoration le cas échéant pour prendre en compte le coût de traitement administratif	**19 000 €**
Appliquer des frais de dossier au nouveau tarif 8 exonéré (classes CHAM, CHAD et S2TMD) à 45€	*16 000 €*
Inscrire le tarif de frais de dossier compris dans les droits d'inscrption restant acquis au conservatoire	*3 000 €*
Appliquer une politique plus dissuasive de majoration pour inscription ou réinscription tardive, soit de 20 à 50€	- €
5) Confirmation de la politique sociale	
Maintenir les tranches de quotient familial nouvellement créées dans un souci de stabilité et de confirmation de la politique sociale	- €
Faire bénéficier les éléves en situation de handicap du tarif applicable aux ressortissants de la métropole quel que soit leur lieu de résidence et l'établissement dans lequel ils sont inscrits	- €
Faire bénéficier d'un tarif préférentiel (tarif 5) les agents du conservatoire (ex : agents en activité au 1/1 de la rentrée scolaire N) sous réserve des places disponibles et de l'offre existante (priorité aux usagers)* ** une note de la direction précisera les modalités*	- €
6) Possibilité d'une participation libre en complément des tarifs (don de mécénat de particulier avec reçu fiscal)	- €
7) Augmenter l'ensemble des tarifs de 2% pour faire face aux coûts de l'inflation (hors frais de concours et frais de dossier)	**25 000 €**
	207 000 €

- **L'évolution du programme pédagogique du département des études de danse des PPES/CPES visant à différencier ce parcours de la filière S2TMD danse pour en améliorer la lisibilité et l'attractivité.** Actuellement, le manque de distinction entre ces formations nuit à leur pertinence et à leur attractivité.
  La refonte prévoit de structurer un parcours PPES/CPES plus intensif avec un programme enrichi et une offre pédagogique spécifique et adaptée à ce besoin préprofessionnel, les élèves du PPES/CPES contribuant par ailleurs financièrement au coût de leur formation. En parallèle, la filière S2TMD, qui relève de l'Éducation nationale et ne participe pas à l'effort financier du CRR, serait recentrée sur une formation artistique et générale équilibrée. (+ 25 K€)

- **L'augmentation des locations d'instruments** est liée à la répercussion de l'évolution des tarifs de 7% de la prime d'assurance supportée par le conservatoire, **soit de 32€ à 34€ (+ 3 K€).**

- Malgré une augmentation des tarifs de location suivant l'inflation + 2%, **il est inscrit des perspectives de recettes en baisse par rapport à 2024** qui a été une année marquée par des événements locatifs exceptionnels (- 10 K€).

[2] Recommandation n°2 du rapport d'audit

c. Autres recettes - chapitres 013, 75 et 77

Chapitre 013 – Atténuations de charges
il s'agit des remboursements liés à l'absentéisme (indemnités journalières sécurité sociale ou assurance) estimés à 12 K€ ainsi que de la part agents sur les titres restaurants (75 K€).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante
On trouve à ce chapitre essentiellement les produits des dons et legs estimés à 95 K€ :

- 35 K€ sont liés aux placements des legs anciens perçus en 2025 au titre de 2024 (Bavaillot, Clot, Passinge, Vallas, Tellière et Teysseire). Sur ces recettes, 18 K€ seront reversés sous forme de bourses et 17 K€ sous forme de participation aux frais d'entretien du parc de pianos[3] ;
- **60 K€ sont liés aux recettes prévisionnelles du placement du legs Ferrier-Jourdain, dont 8 K€ sont fléchés en dépenses pour l'organisation d'un prix Ferrier-Jourdain ; l'intégralité du capital lié au legs Ferrier reçu en 2023 ayant fait l'objet d'un placement sur deux comptes à termes en février 2025.**

Une recette de 6 K€ a été inscrite au titre du mécénat ainsi que 3 K€ pour des remboursements divers, notamment des indemnités de sinistre.

Chapitre 77 – Produits spécifiques
Ce chapitre enregistre les produits des cessions de biens par le biais de la plateforme Agorastore.

Total Atténuations de charges	87 000 €
Total Produits de gestion courante	103 840 €
Total Produits spécifiques	2 000 €

d. Opérations d'ordre de transfert entre section

Le chapitre 042 consiste en l'amortissement des subventions d'équipement reçues. Il s'agit des aides à l'investissement versées par la Métropole dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques, et de la subvention d'investissement versée par la Ville pour les travaux du Bâtiment A.

Total Opérations d'ordre de transfert entre section	47 000 €

e. Répartition des recettes de fonctionnement

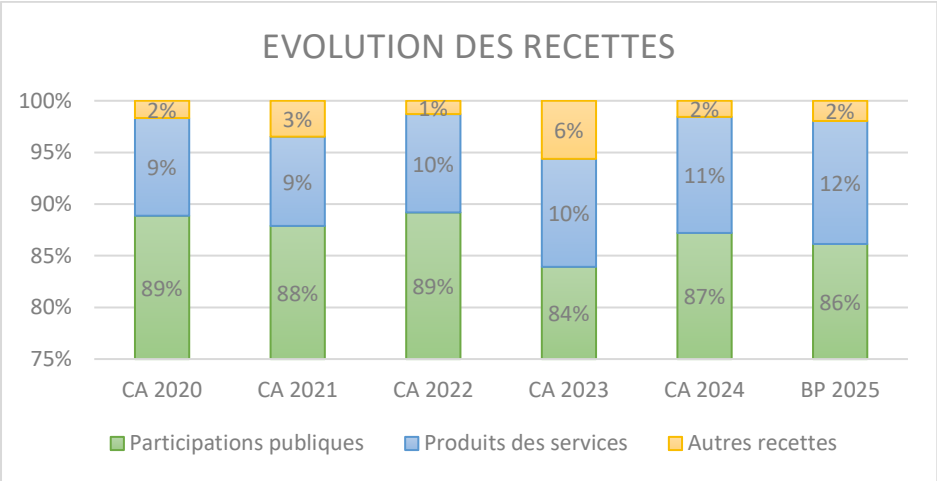

[3] Délibération sur l'approbation des dons et legs présentée au comité syndical du 7 avril 2025

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

a. Les charges de personnel (chapitre 012)

A périmètre constant, les charges de personnel baissent de 2% (245 K€ par rapport au BS 2024) mais sont stables par rapport au compte administratif 2024.

En dépit du GVT estimé à 0,8% en 2025 soit +90 K€, la gestion rigoureuse et raisonnée de la masse salariale permet d'envisager un « effet noria » significatif sur l'année 2025 (départs en retraite remplacés par des agents moins expérimentés), estimé à -150 K€.

Cet effet d'aubaine est néanmoins contrebalancé par une provision établie pour le remplacement temporaire en doublon de certains départs (+50 K€).

Une refonte du régime indemnitaire, et notamment le réajustement de la prime ISOE perçue par les enseignants, est envisagée et chiffrée à 270 K€ en année pleine, mais n'est pas intégrée à cette proposition budgétaire faute de moyens. Des économies structurelles sont en cours d'examen pour financer cette mesure.

Total Dépenses de personnel	11 110 000 €

a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

La stabilité du chapitre 011 par rapport au réalisé 2024 s'explique par des mesures d'économies chiffrées par l'ensemble des directions et services, qui continuent à participer à un effort collectif de maîtrise des dépenses : baisse du nombre de jours de répétition pour la location des salles de spectacles (-5 K€), internalisation de la gestion des espaces verts (-5 K€), non-renouvellement des contrats d'apprentissage du fait du contexte national (-8 K€ de coûts de formation).

Cette économie globale se fait toutefois dans un contexte de hausse de certains postes : progression des coûts de l'énergie et de la progression des coûts de location de salles.

Total Dépenses de fonctionnement	802 000 €

b. Les autres charges de gestion courante

Au chapitre 65, la subvention au COS est inscrite pour 70 K€ et est en cours de négociation avec le COS.
Est également inscrit le montant du produit des dons et legs (26 K€) qui sera attribué sous forme de bourses.

Total Autres charges de gestion courante	96 000 €

Les chapitres 67 et 68 sont des chapitres de « charges financières » (frais de change, titres annulés sur exercices antérieurs et provision pour dépréciation des actifs circulants), pour lesquelles sont inscrits 4 K€.

Total Charges financières	4 000 €

c. L'amortissement des investissements (chapitre 042)

Un montant de 340 000 € est inscrit au BP. L'évolution par rapport au réalisé 2024 est principalement liée à la prise en compte de l'amortissement des travaux du Bâtiment A (+20 K€ en année pleine).

Total Amortissements	340 000 €

d. Répartition des dépenses de fonctionnement

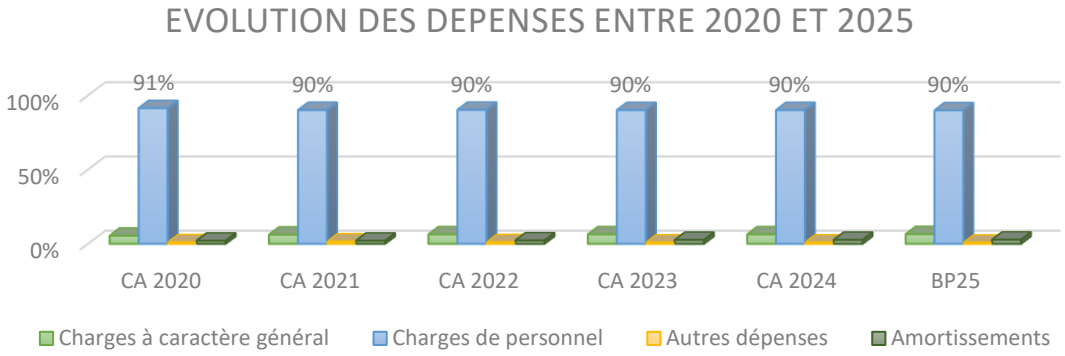

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées du fonds de compensation de la TVA dont le montant exact vient d'être connu (52 K€), d'une subvention d'équipement de la Métropole si le CRR est en mesure de répondre à l'appel à projet (8 K€) et de la dotation aux amortissements telle qu'indiquée ci-dessus (340 K€).

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Habituellement, un recensement des besoins d'investissement est réalisé au cours du trimestre qui précède l'adoption du BP ; toutefois, même si le budget semble autorisé le Syndicat mixte à investir, il est proposé un gel des investissements hors renouvellement d'équipements absolument indispensables, la trésorerie étant prioritairement fléchée sur les dépenses de personnel et autres dépenses de fonctionnement non compressibles.

Il est proposé ainsi le remplacement d'un des véhicules utilitaires ne pouvant plus circuler dans la ZFE, remplacement qui doit permettre de sécuriser son utilisation suite à un accident du travail (remplacement de la rampe de chargement par un hayon élévateur) (prévision d'achat d'un véhicule d'occasion à hauteur de 22 K€).
En complément des crédits qui pourront faire l'objet d'une demande de subvention d'investissement à la Métropole, les autres « immobilisations corporelles » seront par conséquent restreintes aux renouvellements absolument indispensables, soit 15 K€ pour le renouvellement du matériel informatique, 10 K€ pour des évolutions liées au logiciel de scolarité et 10 K€ pour la logistique.
L'enveloppe disponible pour ce projet est cependant dépendante des moyens de trésorerie qui pourront être dégagés.

A ce jour, le budget ne permet donc pas d'intégrer une troisième tranche de travaux dans le Bâtiment A.

III. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

A. Equilibre budgétaire

SECTION DE FONCTIONNMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Dépenses réelles	12 012 000 €	Recettes réelles	12 305 000 €
Dépenses d'ordre	340 000 €	Recettes d'ordre	47 000 €
TOTAL	**12 352 000 €**	**TOTAL**	**12 352 000 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Dépenses réelles	353 000 €	Recettes réelles	60 000 €
Dépenses d'ordre	47 000 €	Recettes d'ordre	340 000 €
TOTAL	**400 000 €**	**TOTAL**	**400 000 €**

B. Présentation par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEEMNT			
DEPENSES		**RECETTES**	
011 Charges à caractère général	802 000 €	013 Atténuation de charges	87 000 €
012 Charges de personnel	11 110 000 €	70 Produits des services	1 562 000 €
65 Autres charges de gestion courante	96 000 €	74 Dotations et participations	10 550 160 €
66 Charges financières	- €	75 Autres produits de gestion courante	103 840 €
67 Charges spécifiques	3 000 €	77 Produits spécifiques	2 000 €
68 Dotation aux provisions et dépréciations	1 000 €	78 Reprises sur provision	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	340 000 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	47 000 €
TOTAL	**12 352 000 €**	**TOTAL**	**12 352 000 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
20 Immobilisations incorporelles	353 000 €	10 Dotations, fonds divers	52 000 €
21 Immobilisations corporelles	47 000 €	13 Subventions d'investissement	8 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		040 Opérations d'ordre de transfert entre section	340 000 €
TOTAL	**400 000 €**	**TOTAL**	**400 000 €**